

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Six, trente-et-un mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en date du **25 mars 2026**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

**Présents** : Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Michel MARSAND, Madame Josiane STARCK, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Jérôme LARIVIÈRE, Madame Annick ALBINO, Monsieur Christian REBOIS, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Philippe ROUSSILLES, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Ida HIDALGO, Monsieur Thierry DINIZ, Madame Sylvie LESCOUZÈRES, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Frédéric RAYNAL, Madame Marion BRIGNOLI, Madame Céline STREIFF, Madame Mirna BARADA, Monsieur Simon LAUGUEUX.

**Absents excusés** : Madame Caroline SOTTY a donné pouvoir à Monsieur Michel MARSAND, Monsieur Amandio LINHAS a donné pouvoir à Madame Josiane STARCK, Monsieur Ahmed EDOUIDI a donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis COSTES, Monsieur Olivier SOTTORIVA a donné pouvoir à Madame Céline STREIFF.

**Absents** : /

**Madame Marion BRIGNOLI** a été nommée Secrétaire de séance.

|                                     |      |
|-------------------------------------|------|
| . Nombre de conseillers en exercice | : 27 |
| . Nombre de conseillers absents     | : 4  |
| . Nombre de conseillers présents    | : 23 |
| . Nombre de pouvoirs                | : 4  |
| . Suffrages exprimés                | : 27 |

**OBJET : ORGANISATION DE SPECTACLES AU CHÂTEAU DE BONAGUIL.**

**Madame STARCK** rappelle qu'en séance du **2 octobre 2025**, le Conseil Municipal a adopté la délibération relative à l'organisation de spectacles au château de Bonaguil.

Elle indique que, suite à l'installation du Conseil Municipal en date du **22 mars 2026**, il y a lieu de procéder à nouveau à la validation de la convention cadre relative à l'organisation de spectacles.

**Madame STARCK** évoque qu'il y a lieu de développer l'offre de spectacles au château de Bonaguil en s'appuyant sur des associations ou compagnies de spectacles vivants, dans le respect de la politique culturelle du lieu.

Elle précise que cette action s'inscrit, par ailleurs, dans une volonté d'accroître les partenariats entre les artistes et le château de Bonaguil en vue de favoriser les échanges et l'émergence de projets communs.

Elle indique que, sortir du cadre conventionnel, permettra d'élargir la renommée du château de Bonaguil à un public plus hétéroclite.

**Madame STARCK** précise que les représentations donneront lieu à un partage de recettes entre l'association ou la compagnie et la commune de Fumel.

Afin de faciliter cet accueil et la programmation de spectacles, **Madame STARCK** propose d'approuver la convention cadre pour l'organisation de spectacles au château de Bonaguil dont elle donne lecture.

**Après avoir entendu cet exposé,  
Le Conseil Municipal**

- 1. approuve la convention cadre pour l'organisation de spectacles au château de Bonaguil, dont un exemplaire est joint à la présente délibération ;**
- 2. précise que les représentations donneront lieu à un partage de recettes entre les parties ;**
- 3. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention cadre et tout autre document afférent à cette opération ;**
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 27 voix pour, à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 31 mars 2026

Signé par



**Jean-Louis COSTES**, Maire de Fumel



**Marion BRIGNOLI**, Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <https://www.telerecours.fr/>).